

SESSION PROGRAMMÉE — 1 journée en visioconférence (7 heures)

• **Lundi 5 octobre 2026, de 9h00 à 17h00**

Inscription DIF Élu en un clic : [s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Durée de la session : 7 heures (1 journée)

Domaine de formation : ELU0604 – Gestion des conflits / conflits de voisinage

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'Élu(s),

Groupe d'agent(s),

Groupe mixte élus et agents.

Les conflits de voisinage constituent une part importante des sollicitations adressées aux maires et aux élus municipaux. Bruit, nuisances, conflits entre administrés peuvent rapidement dégénérer si les règles applicables ne sont pas maîtrisées. Cette formation permet aux élus de mieux comprendre leur rôle, d'identifier les outils juridiques à leur disposition et de gérer ces situations avec efficacité et discernement.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les divers troubles du voisinage.
- Connaître et maîtriser la réglementation qui leur est applicable afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des habitants.

Le programme :

Introduction de la journée de formation

- La théorie des troubles du voisinage :
 - Une construction prétorienne jurisprudentielle ancienne.
 - Une définition légale récente.

Module 1 : Présentation de la théorie des troubles de voisinage

Thème 1 : La caractérisation des troubles de voisinage

- **1°/ La notion de trouble**
 - Un trouble anormal.
 - Un rapport de voisinage.
- **2°/ L'auteur du trouble**
 - Une énumération prévue par le code civil.

Thème 2 : La résolution des litiges

- **1°/ La voie amiable**
 - Le recours obligatoire à la conciliation.
- **2°/ La voie contentieuse**
 - La saisine du tribunal judiciaire.

Module 2 : Le rôle du maire face aux troubles de voisinage

Thème 1 : Le maire, un interlocuteur privilégié

- **1°/ La nécessité de préserver l'ordre public**
- **2°/ L'exercice des pouvoirs de police**
 - Les pouvoirs de police administrative générale.
 - Les pouvoirs de police administrative spéciale.

Thème 2 : La sanction des troubles à l'ordre public

- **1°/ Les sanctions pénales**
- **2°/ Les sanctions administratives**

Module 3 : Les différents troubles du voisinage

Une diversité de nuisances du quotidien

Thème 1 : Les nuisances visuelles

- Distances de plantation et élagage.
- Dépôts et déchets sauvages.

Thème 2 : Les nuisances sonores

- **Bruits de comportements.**
- **Bruits d'activités.**
- **Bruits de chantiers.**
- Exemples : animaux de compagnie ou de basse-cour, sonneries de cloche, etc.

Thème 3 : Les nuisances olfactives

- Odeurs et fumées.

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique, forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire, elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur une journée (7 heures de formation) :

- **Lundi 5 octobre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Inscription DIF Élu : [accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)

Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site :

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION L' élu et les troubles du voisinage.

Lieu : en visioconférence

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

Date : Lundi 5 octobre 2026, de 9h00 à 17h00

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien : [s'inscrire à la session du lundi 5 octobre 2026 sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
- Date limite d'inscription DIF Élu : vendredi 18 septembre 2026** (la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).
- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet.



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : L' élu et les troubles du voisinage.

Date de la session : Lundi 5 octobre 2026, de 9h00 à 17h00

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐